

Québec, le 9 février 2026

OBJET : Déclaration de revenus 2025

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous confier, encore une fois cette année, le mandat de la préparation de votre déclaration de revenus 2025.

Cette année, nous introduisons un nouvel outil, **DIMPO**, afin d'améliorer le traitement et la protection de vos données personnelles. **La complétion du questionnaire via cette plateforme est obligatoire pour tous les clients.**

Vous pouvez y accéder à l'aide de ce code QR ou via notre site Internet : www.envolcb.com.



Lors de la création de votre dossier en ligne, si vous avez besoin d'assistance, un soutien est disponible en cliquant sur le point d'interrogation à côté de votre nom.

Si vous n'êtes pas outillé pour utiliser les outils électroniques, veuillez prévoir un délai d'environ **10 minutes** lors de la remise de vos documents à nos bureaux, afin qu'un membre de notre équipe puisse vous assister.

Si vous le souhaitez, il n'est plus nécessaire de vous déplacer. Grâce à DIMPO, vous pouvez désormais effectuer l'ensemble du processus de votre déclaration de revenus **entièrement en ligne**, dans le confort de votre foyer.

Pour les utilisateurs de la plateforme Onvio, veuillez noter que les dossiers devront être complétés via **DIMPO**, puisque les dossiers soumis par Onvio ne seront pas traités.

Nous vous rappelons que la période officielle de production des déclarations de revenus s'étend du **1er mars au 30 avril 2026 inclusivement**. Produire votre déclaration à l'intérieur de ce délai vous permet d'éviter l'interruption de vos prestations fiscales, ainsi que les frais d'intérêts et pénalités.

Nous sommes responsables de l'aspect fiscal de votre déclaration, conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu, et ce, sur la base des informations et documents que vous nous fournissez lors du dépôt de votre dossier.

Le tarif de base pour la production d'une déclaration de revenus individuelle simple est de **95 \$**, plus extras s'il y a lieu, et taxes, par personne. Nous vous invitons à consulter le **barème des frais applicables**, inclus dans cet envoi.

Afin de faciliter la préparation et la transmission de vos documents, nous vous recommandons de consulter, à titre indicatif, le document intitulé « **Aide-mémoire et classement de vos documents** ».

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration habituelle et de la confiance que vous accordez à notre équipe. Nous vous souhaitons une année 2026 remplie de santé et de bonheur.

L'équipe d'Envol CB

Clermont Bélanger, *comptable*

Marie-Carole Bélanger

Sophie Bélanger

Heures d'ouverture – période d'impôts

MARS

- Lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 13 h à 17 h

AVRIL

- Lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 13 h à 17 h
- Samedi : 9 h à 12 h

Veillez noter qu'un délai maximal de 72 heures est alloué pour les retours d'appels.

NOTES IMPORTANTES – À LIRE AVANT D'ENVOYER VOTRE DOSSIER

- Le dépôt des documents est possible à partir du **dernier lundi de février** ;
- La fiche de renseignements personnels via **DIMPO est obligatoire pour tous** ;
- Des frais additionnels seront facturés pour tout document manquant et/ou transmis après la remise de votre dossier ;
- Aucune déclaration ne sera transmise aux gouvernements* sans les autorisations signées et sans le paiement complet de votre facture. Il est de votre responsabilité de signer et de payer dans les délais afin de permettre le respect des échéances ;
- Les travailleurs autonomes et propriétaires d'immeubles doivent compléter les fiches prévues à cet effet, disponibles sur notre site Internet et sur DIMPO, et les joindre à leur dossier ;
- **À compter du 15 avril 2026**, nous ne pouvons garantir que votre déclaration sera produite à temps (sujet à changement sans préavis) ;
- **À compter du 1er mai**, les frais de production seront de **125 \$**, plus extras s'il y a lieu et taxes, par personne.